

News Release

Department of  
External  
Affairs



Communiqué

Ministère des  
Affaires  
extérieures

N<sup>o</sup> 096

Le 4 mai 1988

LE CANADA ADHÈRE AU TRAITÉ SUR L'ANTARCTIQUE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui l'adhésion du Canada au Traité sur l'Antarctique.

Ce traité et les conventions connexes établissent un régime juridique conçu pour geler toutes les revendications territoriales dans l'Antarctique, préserver l'environnement fragile ainsi que les ressources biologiques de cette région, et en favoriser l'utilisation et le développement pacifiques.

En faisant cette annonce, M. Clark a déclaré que le Canada, qui se classe déjà au premier rang des États de l'Arctique et joue un rôle majeur dans le domaine des sciences et des techniques polaires, prenait place parmi les pays portant un vif intérêt à l'Antarctique. "Le gouvernement canadien souhaite s'associer à un traité qui a établi la seule véritable zone non militarisée du globe, a affirmé M. Clark, ajoutant que le Canada, profondément convaincu de l'originalité de l'Antarctique, sera mieux à même de contribuer à la protection de l'environnement fragile et des écosystèmes de cette région du fait de son adhésion au Traité." Il fera en outre les démarches nécessaires pour adhérer aux conventions associées au Traité.

Le Canada a appuyé le Traité de l'Antarctique et les conventions connexes en d'autres occasions; il s'est également déclaré en leur faveur aux Nations Unies.

- 30 -

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures

Canada